

Canada

CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY
AMBASSADOR JOHN MCNEE
PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS
ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND
TO THE UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL OPEN DEBATE
ON PROTECTION OF CIVILIANS IN ARMED CONFLICT

NEW YORK, 22 JUNE 2007

DÉCLARATION DE
L'AMBASSADEUR JOHN MCNEE
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES
AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE
AU DÉBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES
SUR LA PROTECTION DES CIVILS EN PÉRIODE DE CONFLITS ARMÉS

NEW YORK, LE 22 JUIN 2007

Introduction

Monsieur le Président,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de faire aujourd'hui cette déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Je tiens d'abord à remercier de ses commentaires le Coordonnateur des secours d'urgence. Votre action de premier plan en faveur de la protection des personnes déplacées et dépossédées est plus cruciale que jamais. Je souhaite également adresser mes remerciements à la Belgique pour l'organisation de cet important débat.

Pour le Conseil de sécurité, la protection des civils ne se limite pas à un simple débat abstrait ou théorique. Il s'agit plutôt de l'un de ses objectifs essentiels face aux conflits contemporains. Des parties belligérantes ou des entités terroristes cherchent désormais sciemment à tuer et à déplacer des hommes, des femmes et des enfants. Des petites filles et des garçons sont recrutés comme combattants; des civils sont les victimes innocentes d'attentats-suicides; les familles sont forcées de quitter leur foyer; la violence sexuelle sert d'arme de guerre; l'infrastructure civile et les économies sont souvent réduites à néant.

Tous les jours, nous sommes témoins des conséquences de ces actions, ne serait-ce que dans la région du Darfour au Soudan, en Afghanistan, en Iraq, dans le nord de l'Ouganda, au Liban, en Somalie et au Sri Lanka. Dans ce contexte, il demeure essentiel que le Conseil continue de se concentrer sur la recherche de solutions efficaces aux enjeux de protection.

Monsieur le Président, nous saluons le rôle du Conseil dans les efforts visant à mieux faire comprendre ces questions à l'échelle internationale. De même, nous nous félicitons de son action internationale au profit des populations à risque. Dans ses décisions, qu'elles soient thématiques ou axées sur des pays précis, le Conseil a souligné que toute action internationale globale devait prendre dûment compte de la situation des civils. Sur ce point, il demeure cependant essentiel de continuer à combler l'écart entre la parole et le geste.

À titre d'exemple, au Darfour et au Tchad, nous assistons à une escalade de la violence depuis ces derniers mois. Or, notre groupe de pays condamne la persistance d'une culture de l'impunité. À cela s'ajoutent les attaques perpétrées par toutes les parties aux conflits contre des civils, le personnel de l'Union africaine (UA) et des Nations Unies ainsi que des travailleurs humanitaires. Cette situation se trouve aggravée par des obstacles qui nuisent à l'accès de l'aide humanitaire, et que continue d'imposer le gouvernement du Soudan. Nous nous réjouissons cependant que celui-ci ait accepté le déploiement d'une opération hybride, sous commandement conjoint de l'UA et des Nations Unies. Dans la foulée, nous demandons instamment à toutes les parties d'appliquer un cessez-le-feu et d'œuvrer au déploiement rapide de cette force mixte, à laquelle il convient de confier un mandat robuste de protection des civils.

Nous prions aussi instamment le Soudan de prendre des mesures pour : 1) empêcher d'autres violations des droits humains; 2) veiller à ce que les responsables soient traduits en justice, conformément au droit international; 3) apporter, de toute urgence, l'aide humanitaire nécessaire aux populations vulnérables.

De concert avec d'autres pays, le groupe CANZ exhorte le gouvernement du Soudan à coopérer avec la Cour pénale internationale. Plus précisément, des mesures doivent être prises pour permettre l'arrestation et la comparution immédiates devant cette instance de deux suspects mis en accusation. Nous prions en outre le Conseil de veiller au plein respect de résolutions existantes, y compris la résolution 1591, qui stipule que le Soudan doit mettre fin aux « survols militaires à caractère offensif » au Darfour. Nous appelons en outre toutes les parties au conflit à mettre fin immédiatement aux hostilités et à s'employer activement à trouver une solution politique sous l'égide de l'UA et des Nations Unies.

Dans des endroits comme l'Afghanistan, des acteurs non étatiques continuent à s'attaquer délibérément aux civils, y compris aux travailleurs humanitaires. Le respect du droit international humanitaire et de la protection des civils doit demeurer notre priorité. Face à de telles violences, nous devons poursuivre résolument nos efforts visant à mieux protéger les civils. Des insurgés, des seigneurs de la guerre et des criminels continuent à terroriser et à prendre pour cibles les populations civiles. Dans ce contexte, notre groupe de pays se réjouit de ce que la MANUA s'efforce d'envisager la protection des civils dans une perspective plus stratégique et plus cohérente. À cet égard, l'atelier sur la protection des civils, en cours de planification par la MANUA et le BCAH, peut aider à mieux faire comprendre les enjeux de protection auxquels sont confrontés les Afghans, y compris comment les acteurs sur le terrain peuvent mieux aider les populations dans le besoin. Des stratégies de protection clairement définies et se renforçant mutuellement continuent d'occuper une place importante dans notre action globale pour aider le gouvernement afghan à instaurer la stabilité et la sécurité sur le long terme.

Par ailleurs, il s'avère toujours nécessaire d'intégrer les enjeux liés à la protection à la consolidation de la paix ainsi qu'aux efforts de reconstruction sur le long terme. À titre d'exemple, dans des pays tels que la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire, les mandats confiés par le Conseil de sécurité des Nations Unies en ce qui concerne la protection des civils ont contribué à réduire la violence et l'impunité. Des stratégies de protection demeurent également importantes dans le nord de l'Ouganda, même si cette région connaît une paix relative après 20 années de conflit. Toutefois, pour empêcher la reprise des conflits et le retour de l'instabilité, nous devons veiller à la poursuite de ces progrès et faire en sorte que la protection des civils demeure un objectif prioritaire au cours des années à venir.

Possibilités et enjeux actuels

Monsieur le Président, un certain nombre d'enjeux s'imposent d'emblée : recenser les besoins des plus vulnérables, et y répondre; veiller à ce que les acteurs étatiques et non étatiques s'acquittent de leurs responsabilités envers les populations touchées (sinon, à ce qu'ils aient à rendre compte de leurs actes); élaborer les outils et les stratégies nécessaires pour guider l'action internationale. Cela vaut tout particulièrement pour des situations semblables à celle qui prévaut en Somalie, où il demeure extrêmement difficile d'accéder aux populations touchées et où les travailleurs humanitaires internationaux continuent de craindre pour leur sécurité. Nous devons nous attacher, avec diligence, à promouvoir la protection des civils, et cela, pas seulement pendant un conflit armé, mais aussi après la cessation des combats. S'il n'existe pas de solution miracle à ces problèmes complexes, il existe cependant des mesures concrètes auxquelles tous les États membres peuvent souscrire, et pour lesquelles le Conseil doit jouer un rôle d'impulsion sur le long terme. Je souhaite ici appeler l'attention sur trois domaines d'action qui nécessitent des efforts stratégiques et qui se renforcent mutuellement, dans le cadre d'une stratégie de protection internationale.

Surveillance et communication de l'information

Premièrement, il faut accroître l'information dont nous disposons. Dans son rapport de 2005, le Secrétaire général soulignait que les rapports ultérieurs sur la protection des civils mettraient davantage l'accent sur l'information concrète permettant de mesurer l'effet des conflits sur la qualité de vie et le bien-être des populations civiles. Notre groupe de pays souscrit pleinement à cette approche. Nous attendons avec intérêt de connaître les progrès de ces efforts dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la protection des civils, à paraître en décembre.

Les activités de surveillance et la communication de l'information peuvent se traduire par la collecte de renseignements fiables grâce auxquels le Conseil, avec le concours d'autres acteurs, peut répondre à différentes crises avec les bons outils, et rapidement. Pour bien comprendre comment la surveillance et la communication de l'information peuvent s'avérer utiles, il suffit d'examiner le mécanisme global relatif aux violations contre les enfants, institué en vertu de la résolution 1612 du Conseil de sécurité. La mise en œuvre de ce mécanisme, qui vise à surveiller les violations graves contre les enfants dans les conflits armés, et à en rendre compte, constitue une innovation. En effet, l'information recueillie sur le terrain est utilisée par le Conseil pour appliquer des mesures ciblées contre les responsables d'exactions.

De plus, le personnel du BCAH déployé sur le terrain accomplit un travail important en ce qui concerne le suivi des enjeux de protection dans des régions précises, y compris en Cisjordanie et à Gaza. Nous invitons instamment le BCAH, avec la collaboration de partenaires humanitaires cruciaux, à utiliser ses capacités régionales et ses ressources déployées sur le terrain pour renforcer son action dans d'autres pays, de sorte que les

prises de décisions du Conseil se fonderont sur un compte rendu et une analyse solides des faits.

Nous sommes cependant conscients qu'il peut être risqué de collecter de l'information sur les violations sur le terrain, y compris d'en rendre compte, et cela, à la fois pour ceux qui collectent l'information en question et les victimes de ces violations. Cela peut aussi avoir une incidence sur l'accès humanitaire aux populations touchées. De même, cela pourrait accroître le risque que l'une des parties belligérantes, voire plusieurs d'entre elles, commettent des actes violents contre du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Pour que les mécanismes de surveillance et de communication de l'information soient viables, le Conseil doit être disposé à donner suite, par une action résolue et adaptée, à l'information qui lui est communiquée. Dans le même élan, il doit démontrer qu'il n'existe aucune impunité pour les attaques contre des populations civiles.

Renforcement des capacités de protection

Deuxièmement, Monsieur le Président, la surveillance et la communication de l'information ne seront vraiment efficaces que si les acteurs civils et militaires connaissent suffisamment les préoccupations et les priorités de protection, et qu'ils possèdent l'expérience nécessaire face à ceux-ci. Il est important que les coordonnateurs résidents et humanitaires, les représentants spéciaux du Secrétaire général ainsi que le personnel militaire et civil déployé dans le cadre d'opérations de paix internationales connaissent tous clairement leurs rôles et responsabilités – et qu'ils soient conscients des outils à leur disposition – de façon à pouvoir répondre aux besoins de protection.

De même, pour combler les besoins de compétences sur le terrain, il demeure important de mobiliser et de déployer rapidement des spécialistes de la protection face à des situations précises. Notre groupe de pays se réjouit du succès rapide remporté par la Capacité de protection en attente des Nations Unies (PROCAP). Ce mécanisme a un effet positif sur les capacités de protection déployées sur le terrain. Nous invitons le Coordonnateur des secours d'urgence à collaborer étroitement avec les institutions humanitaires opérationnelles, de façon à tirer parti de cette réussite.

Une orientation claire pour la protection des civils

Enfin, Monsieur le Président, dans sa résolution 1674 sur la protection des civils, le Conseil a souligné l'importance de fixer des orientations claires pour les mandats relatifs à la protection des civils. Faute de telles orientations, et d'une meilleure communication de l'information, grâce à laquelle nous pouvons évaluer l'efficacité des mandats de protection, il n'est pas toujours évident d'évaluer dans quelle mesure les missions des Nations Unies parviennent à interpréter et à respecter leurs responsabilités en matière de protection, y compris de déterminer le soutien dont ont besoin les pays fournisseurs de troupes. Notre groupe de pays demande instamment

au BCAH et au DOMP de veiller au progrès des efforts dans ce domaine, et de faire le point, au bénéfice des États membres, sur la mise en œuvre de la résolution 1674, dans le prochain rapport du Secrétaire général. La résolution 1674 fait également référence à la responsabilité unique qui incombe au Conseil de protéger les civils contre les menaces les plus graves pour leur sécurité personnelle, à savoir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, y compris par l'application du chapitre 7. La concrétisation de la « responsabilité de protéger » doit en outre continuer à faire l'objet d'un examen approfondi par le Conseil.

Conclusion

Monsieur le Président, s'agissant de la protection des civils, il n'est pas facile de mettre en pratique les normes juridiques internationales et de donner suite à nos engagements. C'est pourquoi nous devons être prêts à travailler avec diligence et sur le long terme à la réalisation de ces objectifs.

À cet égard, il est essentiel de maintenir l'impulsion donnée à ces efforts aux plus hauts échelons des Nations Unies – et au sein du Conseil –, pour que cette question demeure au cœur de notre travail. Plus tard cette année, le Secrétaire général rendra compte au Conseil des activités relatives à la protection des civils. Son rapport sera un outil important pour la poursuite collective de ces efforts. Il permettra aussi de promouvoir des stratégies concrètes et pratiques face aux nouveaux enjeux de la protection.

Ensemble, nous devons veiller à ce que les populations à risque aient accès, en tout temps, à la meilleure protection possible. Nous devons aussi veiller à ce que les responsables de violations aient à rendre compte de leurs gestes, et que le renforcement de la défense des intérêts, de la surveillance et des capacités se traduise par des résultats concrets et qu'il contribue à améliorer les conditions de vie des gens. Le Conseil, voire la communauté internationale tout entière, sera jugé à sa capacité de protéger les populations les plus vulnérables. C'est là un défi que nous devons relever à tout prix.

Merci, Monsieur le Président.